

« AVEC LES PLUS DEMUNIS...»

3 Consultation préalable de toute population démunie, pour quelque projet que ce soit la concernant.

4 Ecoute interactive induisant la confiance en eux des pauvres, qui expriment leurs besoins, savoirs, compétences et expérience.

5 Concertation réelle avec les populations démunies pour la mise en route, le suivi et l'évaluation de leurs projets et des actions entreprises.

...QUI RESPECTENT ...

REBÂTIR UN MONDE QUI NE LAISSE PERSONNE DE CÔTÉ

1 Reconnaissance de la dignité humaine (valeur fondamentale) et, de ce fait, de l'égalité de tous, face aux droits humains.

2 Prise en compte de la dimension culturelle des aspirations des démunis et mise en valeur, pour tout projet, de la force du lien communautaire.

POUR UN DEVELOPPEMENT ALTERNATIF ET SOLIDAIRE, QUI METTE L' HUMAIN AU CENTRE.

EDUCATION, SCIENCES, CULTURE, COMMUNICATION : PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION UNESCO ASSOCIEE A L'ETHIQUE

RESPECT DE L'AUTRE, INFORMATION SUR LES DROITS HUMAINS, POUR ELIMINER LA PAUVRETE.

UN AUTRE REGARD SUR LES PLUS DEMUNIS : UNE AUTRE FAÇON DE VIVRE ENSEMBLE NOTRE DIVERSITE.

PAS D'ACTION « SUR » LA PAUVRETE, SANS ACTION « AVEC » LES PAUVRES.

PASSAGE DU « MICRO » DU TERRAIN AU « MACRO » DES POLITIQUES ET ACTION SUR LES CAUSES PAR DENONCIATION ET PROPOSITIONS.

ISSUS DES PRATIQUES DES ONG : DIX PRINCIPES QUI DEVRAIENT DEVENIR DES NORMES À RESPECTER.

9 Formation en alternance avec les cours, afin d'obtenir un emploi durable et rémunérateur, qui valorise et respecte la dignité de chacun.

10 Education informelle alternative, qui complète ou remplace l'éducation formelle et soit reconnue et soutenue par les autorités locales ou nationales.

... MONDIALISER UNE ATTITUDE ET DES PRATIQUES NOUVELLES...

6 Promotion de partenariats créateurs de synergies mettant en évidence le rôle de lien joué par les ONG de tout niveau.

7 Partage, entre décideurs et détenteurs de savoirs locaux, de toutes les compétences nécessaires pour une évaluation intégrée dans le suivi des actions.

8 Suivi des actions, assuré par les populations concernées avec les moyens d'en maintenir l'efficacité et de pouvoir créer des activités rémunératrices.

... LES DROITS DE CHACUN »

Légende du Document :

« AVEC...
...CHACUN »

Fil conducteur de l'attitude indispensable vis à vis des pauvres et de la pauvreté.

« EDUQUER...»

Finalités fondamentales

POUR UN ...

Finalités par rapport à la notion de « développement durable ».

RESPECT ...

Objectifs généraux devant être atteints par toutes les actions mises en route.



Principes, issus du dialogue avec les pauvres, et des pratiques des ONG qui en ont découlé.

Note : Ce document se présente comme un outil et non comme une fin en soi.

La décision de produire un **document pour le Sommet le Johannesburg** a été prise lors de la réunion de la Commission « Pauvreté » du mercredi 6 février 2002, à partir du thème de réflexion proposé à l'ensemble des membres de la Commission dans ce but : **« Diversité culturelle, Patrimoine et Eradication de la Pauvreté ».**

Il s'agit de proposer quelques principes de base à respecter, résultant de la connaissance du vécu des pauvres, qui puissent leur être utiles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, **dans la mesure où celle-ci apparaît comme une violation des droits de la personne.**

Prenant en compte, en tant qu'ONG / UNESCO, les champs de compétences de l'Organisation et sa volonté d'y mettre en évidence leur dimension éthique, les **propositions émanent toutes de la relecture des interventions entendues depuis dix ans**, par le Groupe de travail « Culture et Développement », devenu par la suite Commission Programmatique Mixte « Eradication de la Pauvreté ».

Les pratiques des ONG de terrain, sources de réussite, mises en évidence au cours de différentes actions entreprises dans les cinq Régions, nous ont conduit à considérer qu'elles **doivent être à l'origine des principes** auxquels tout projet de lutte contre la pauvreté doit se référer.

De tels principes s'adressent aussi bien aux ONG qu'aux décideurs, aux différentes échelles, locale, nationale ou supranationale. Ils pourraient constituer, à plus long terme, les normes permettant de contribuer à la rédaction d'une convention mondiale sur l'éradication de la pauvreté.

La présentation du document veut rompre avec l'habitude de textes linéaires, pour offrir une vision plus globale et synoptique des exigences fondamentales d'une **lutte qui ne peut se faire qu'en accord et avec le concours des populations démunies concernées**.

Pour la CPM “Eradication de la Pauvreté”
Janine Marin (ISOCARP) Présidente
E-mail : jh.marin@wanadoo.fr